



Portrait d'exploitation apicole ligérienne – Exploitation Bio en production de miel

Portrait détaillé d'une d'exploitation apicole en agriculture biologique située en Pays de la Loire. Ce portrait a été créé grâce à une série d'enquêtes auprès de l'exploitation de 2022 à 2024 et ayant permis de collecter des données précises sur le fonctionnement de la structure.

Le présent document a pour objectif de donner aux personnes qui le lisent des données précises et exhaustives sur un fonctionnement reproductible en Pays de la Loire. Il peut vous permettre de vous comparer si vous êtes déjà apiculteur professionnel, ou bien de construire votre projet d'installation si vous avez pour objectif de vous lancer dans le métier d'apiculteur dans les années qui viennent.

Le système décrit ici est en rythme de croisière. Les données technico-économiques sont le plus souvent présentées sous forme d'une moyenne des trois années enquêtées (2022, 2023 et 2024) tout en présentant les variations annuelles lorsque cela semble pertinent.

En remerciant les membres de ce GAEC, qui ont accepté de donner de leur temps et de fournir leurs données d'exploitation pour aider l'ADA à constituer le présent document.

Présentation de l'exploitation

L'exploitation en un coup d'œil :

<u>Colonies</u>	<u>Associés</u>	<u>Productions</u>	<u>Commercialisation</u>
462 colonies hivernées 280 colonies en production Abeilles Buckfast (issues d'un groupe de sélection)	GAEC - 2 personnes à temps plein Installés depuis 15 ans Pas de salarié Micro BA	Production de miel et de pain d'épices Entre 5 et 6 miellées principales Transhumances 35 000 km parcourus/an	La vente de miel se fait à 90% en demi-gros et à 10% en vente directe. Des ventes ponctuelles en vrac peuvent avoir lieu lorsque le marché le permet.

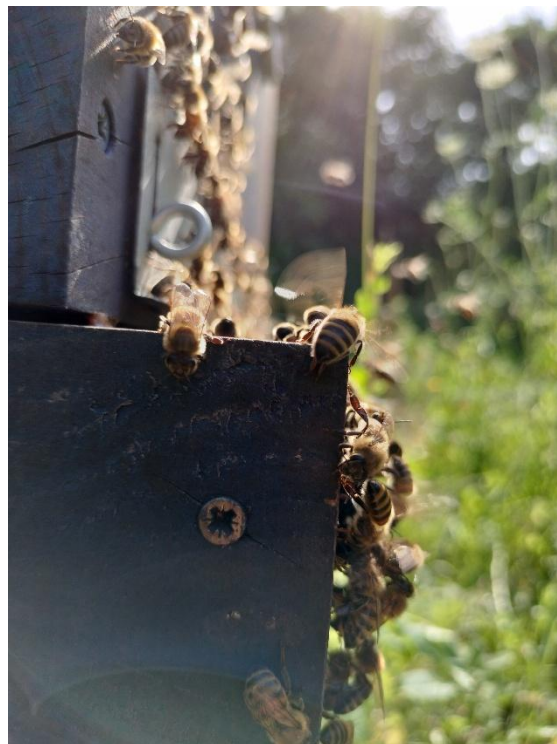
L'exploitation comporte deux associés et n'emploie pas de salarié, de stagiaire ou de main-d'œuvre bénévole en complément. Les apiculteurs effectuent une miellée de « toutes fleurs » en Maine-et-Loire. Miellée qui est complétée par d'autres obtenues en transhumant (tilleul, bourdaine, châtaignier, forêt et acacia). L'exploitation est située

dans le Maine-et-Loire est sous label « Agriculture Biologique ». La commercialisation se fait majoritairement en vente directe ou en demi-gros (circuits courts). Ponctuellement des ventes de miel en vrac peuvent avoir lieu. L'exploitation est autonome dans la gestion de son élevage.

Les données présentées sont issues des années 2022 à 2024. L'année 2024 s'est caractérisée comme une année de production particulièrement difficile. A l'inverse l'année 2023 a été plutôt bonne en termes de production de miel, mais les exploitations apicoles en agriculture biologique ont connu des problèmes de commercialisation importants du fait de la guerre en Ukraine.

Les deux exploitants sont à temps plein. L'un des deux travaille plutôt sur la partie élevage, production de miel & transhumances et l'autre s'occupe en priorité du volet administratif, transformation et mise-en-pot. Ils n'emploient pas de main d'œuvre et ne bénéficient pas d'assistance bénévole ou familiale sur la période étudiée.

L'exploitation produit entre 3 et 9 tonnes de miel par an et environ 700 kilos de pain d'épices ou de couronnes à base de miel. Des ventes ponctuelles d'essaims ont lieu certaines années.



Fonctionnement et productions de l'exploitation

Organisation de la saison apicole

Les apiculteurs produisent principalement sur 6 miellées par an : du « Toutes fleurs » en Maine-et-Loire et des transhumances sont réalisées sur de l'acacia en région Centre, du tilleul dans l'Oise, de la bourdaine et forêt en Corrèze ou encore du châtaignier en Haute-Loire. La miellée d'acacia n'est effectuée que les années où la production s'annonce potentiellement satisfaisante. Les appellations des miellées peuvent différer et certaines sont parfois regroupées au moment de la mise en pot.

Insérer ici le schéma de saison apicole sur PPT

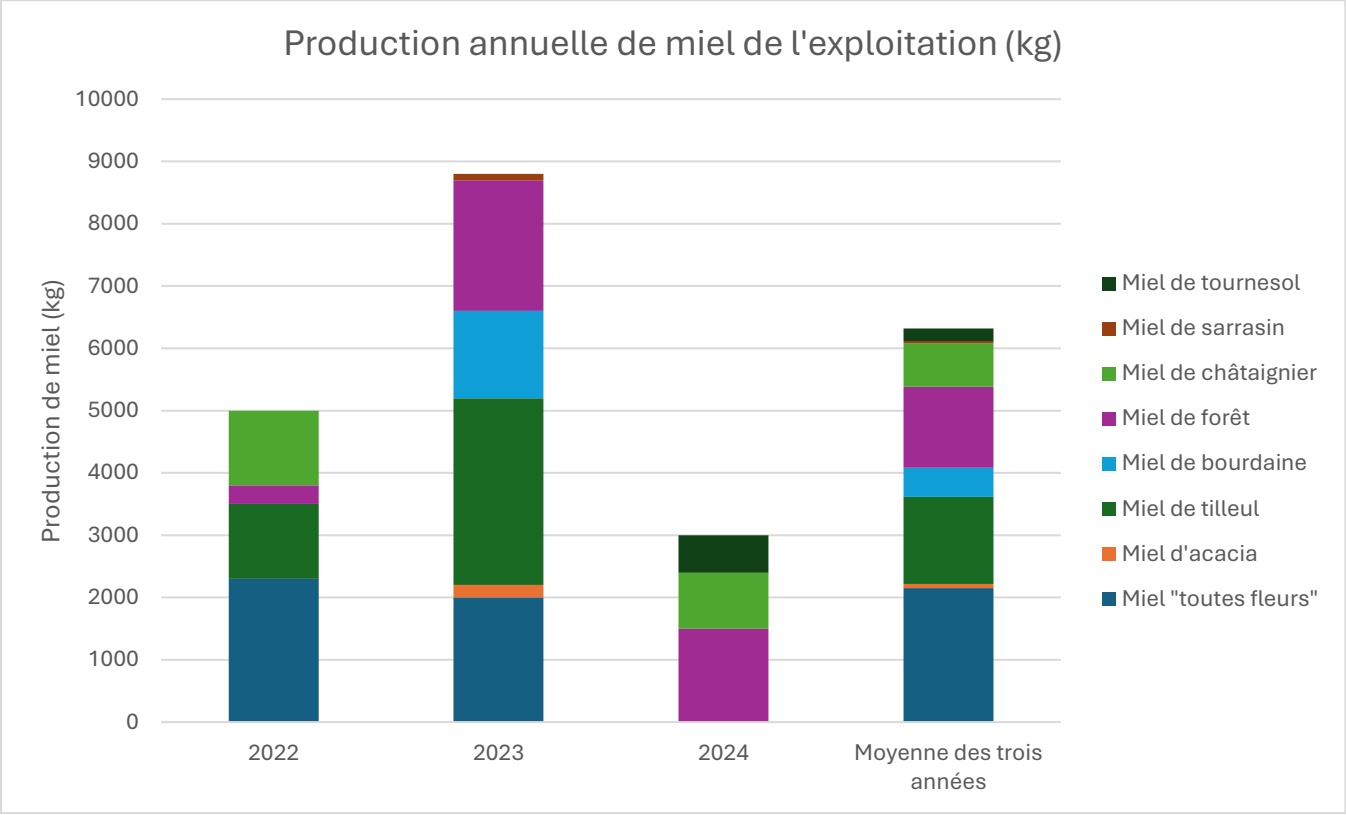
Les colonies hivernent en Maine-et-Loire. Au printemps elles restent en Maine et Loire où elles effectuent une miellée de printemps. C'est aussi la période où les essaims sont créés. Ces essaims resteront en Maine-et-Loire. Selon les conditions météorologiques une partie des colonies pourra tout de même être emmenée sur la miellée d'acacia. A partir de début mai une partie des colonies sera déplacée en Corrèze pour effectuer une miellée de Bourdaine puis une miellée de forêt à partir de juin. En juin le reste des colonies n'ayant pas été créées dans l'année seront transhumées en Haute-Loire, pour effectuer une miellée de châtaignier, ou dans l'Oise pour la miellée de tilleul. Certaines colonies pourront, ponctuellement, être amenées sur la miellée de sarrasin en fin de saison. A partir du 14 juillet l'ensemble des colonies reviendront en Maine-et-Loire pour y passer l'hiver. 6 kilos de miel sont fournis en tant que loyer en nature pour chaque emplacement.

Production de miel

En moyenne 5,8 tonnes de miel sont produites chaque année sur l'exploitation. Les miellées de toutes fleurs, de tilleul, de forêt, de bourdaine et de châtaignier sont les plus productives. Elles sont, épisodiquement, complétées par des miellées de sarrasin et d'acacia.

La majorité des miellées est obtenue en transhumant :

- Bourdaine puis forêt en Corrèze
- Tilleul dans l'Oise
- Châtaignier en Haute-Loire



Le rendement moyen de l'exploitation est de 21 kilos de miel par colonie en production et de 12 kilos de miel par colonie hivernée l'année précédente. Ces rendements sont fortement diminués du fait de la prise en compte de la mauvaise année de production rencontrée en 2024.

	Rendement annuel moyen (kg/colonie)			
	2022	2023	2024	Moyenne des 3 années
Par colonie hivernée (année n-1)	10,7	20,0	6,0	12,0
Par colonie en production	20,8	31,4	10,7	21,0

Le rendement moyen par miellées est très hétérogène. En effet le rendement de certaines miellées reste important sur les trois années alors que le rendement de plusieurs autres a fortement été impacté par les mauvaises années de production (acacia, toutes fleurs, ...).

Rendement annuel des différentes miellées

	Rendement moyen (kg/ruche en production)
Miel « toutes fleurs »	17,9
Miel d'acacia	1,3
Miel de tilleul	26,3
Miel de bourdaine	17,5
Miel de forêt	9,9
Miel de châtaignier	8,8

L'exploitation produit en moyenne 75kg de cire d'opercules par an. Ce qui représente environ 1,9 kilos de cire produits pour 100 kilos de miel. Cette cire est majoritairement utilisée sur l'exploitation pour renouveler les vieilles cires, après avoir été façonnée à façon par un cirier. De façon ponctuelle le surplus de cire peut être vendu à d'autres apiculteurs.

Gestion des colonies

Les colonies sont intégralement contrôlées au printemps, dès que la météo le permet. Cette visite permet notamment de vérifier la ponte, les provisions et l'état sanitaire des colonies.

En cours de saison les colonies sont visitées pour des opérations liées à l'élevage, au renouvellement et à la production. La gestion Varroa est effectuée au printemps pour la constitution essaims, en fin d'été et en hiver.

L'ensemble des colonies est équipé de grilles à reine.

En septembre un contrôle est effectué sur un peu moins de la moitié des colonies afin de vérifier la ponte, l'état sanitaire et les provisions. L'estimation des réserves se fait par soupesée manuelle après examen visuel.

Renouvellement du cheptel

Les colonies sont toutes de race Buckfast. La production des reines s'effectue au sein d'un groupe de sélection local. Les reines sont produites dans une station de fécondation gérée par le groupe, les qualités des lignées obtenues étant testées chez les membres du groupe. Les principaux critères de choix sont, dans l'ordre, la douceur des colonies, leur capacité de résistance aux maladies et leur productivité.

200 essaims sont créés chaque année. La majorité de la création d'essaims se fait au printemps (de fin avril à début mai) par division avec introduction de cellule royale J10. Le reste des essaims est créé en fin de saison (de fin juin à début août) par division avec introduction de reine fécondée. Le taux de réussite des essaims est de 66%. Aucun rattrapage des essaims n'est mis en place.

Cette gestion permet à l'exploitation d'être autonome sur son renouvellement des colonies. L'objectif de l'exploitation est de ne pas avoir de reines de trois ans. Le pourcentage idéal de reines d'un an est d'environ 50%, même si un taux légèrement inférieur n'est pas rédhibitoire.

Taux de pertes hivernales : en **moyenne 28 %** (compris « non-valeurs » et couvains non sains).

Nourrissement

Les exploitants apportent 5,3 kilos d'équivalent sucre par colonie hivernée en fin d'année. Ce qui représente en moyenne 2 425 kilos d'équivalent sucre par an. Cet apport de sucre

se réparti à moitié entre un apport de candi et un apport de sirop (en partie conçu sur l'exploitation et en partie issu du commerce).

Le nourrissage est pour moitié utilisé pour constituer des réserves hivernales et pour moitié utilisé le reste de l'année : pour l'élevage, pour la constitution des essaims et, ponctuellement, en cas de disette.

Les essaims constitués au printemps reçoivent du sirop préparé sur l'exploitation. A l'automne les colonies reçoivent du sirop issu du commerce pour préparer l'hivernage. Enfin le candi est utilisé en hiver, au moment du traitement hivernal, et parfois au printemps, en complément.

Les exploitants essaient de limiter la quantité de sucre apportée aux colonies. Dans cet objectif une partie du miel (non quantifiée) produit en fin d'année est notamment laissé aux colonies pour leur permettre de constituer des réserves hivernales. Un apport complémentaire de produits de nourrissage reste cependant nécessaire malgré ces pratiques.

Gestion sanitaire et lutte contre Varroa

La gestion Varroa s'effectue à trois moments durant l'année :

- Au printemps les essaims constitués sont traités par un à deux passages d'acide oxalique (Apibioxal) par dégouttement.
- En fin d'été, après la dernière miellée (juillet), les colonies production sont soit encagées, soit rémérées pour être traitées via deux passages d'acide oxalique. Un traitement de rattrapage à l'acide formique (Formic pro) est parfois effectué. Les essaims constitués au printemps sont traités à l'acide formique.
- L'ensemble des colonies est traité par dégouttement d'acide oxalique durant l'hiver.

L'objectif global est d'avoir une pression Varroa maîtrisée tout au long de l'année. Les moyens de lutte actuellement utilisés sont chronophages et l'exploitation reste dans une démarche de tests et de recherche afin de trouver les meilleurs moyens de lutte possibles.

Des comptages Varroa sont effectués ponctuellement. Ils n'ont pas pour but de vérifier le taux d'infestation des colonies mais plutôt d'identifier des méthodes de lutte efficaces dans le cadre d'une participation à un groupe d'échange sur Varroa animé par l'ADA Pays de la Loire.

Des cas de couvain sacciforme ou de loque européenne peuvent très ponctuellement apparaître en cours de saison. Dès que l'apiculteur a un doute sur l'état sanitaire global d'une colonie il la secoue pour constituer des nucléi. Chaque année 3 cadre de cire sont

renouvelés par colonie en production. Des analyses de cire sont effectuées de façon ponctuelle. Globalement l'exploitation rencontre assez peu de problèmes liés à l'état sanitaire de ses colonies.

Le frelon asiatique était présent sur les ruchers de l'exploitation sur les années étudiées, mais sans que sa présence ait d'effet important sur la bonne santé des colonies. Aucune action de protection des ruchers contre le frelon n'a donc été effectuée.



Commercialisation, bâtiments et matériel

Commercialisation

90% du miel commercialisé par l'exploitation est vendue en demi-gros via des magasins bio et la participation à un magasin de producteurs. Les 10% de miel restants sont vendus en vente directe via la participation à un marché toutes les deux semaines et des ventes via des écoles.

Certaines années une partie de la production de miel est vendue en vrac, lorsque les stocks le permettent et que des acheteurs sont disponibles. La période étudiée ayant notamment été marquée par un recul du marché du miel Bio du fait des difficultés économiques liées à la guerre en Ukraine. En 2022 du miel « toutes fleurs printemps » et du miel de tilleul ont été vendus en gros.

Bâtiment et matériel

Bâtiment

Les bâtiments ont une surface totale de 420m², soit 0.9m² par colonie hivernée. L'exploitation possède deux bâtiments, disposés sur un même site à 5 kilomètres du lieu d'exploitation. Ces deux bâtiments appartiennent à l'exploitation.

Le premier bâtiment comporte 300m² comprenant des espaces de stockage et un atelier de transformation. 20m² de bureau viennent compléter les surfaces de l'édifice. Une zone de stockage sous un préau extérieur complète le bâtiment.

Un bâtiment de miellerie de 100m² construit en container permet de bénéficier d'une salle d'extraction, d'une zone de conditionnement et d'une chambre chaude (capacité de 240 hausses). La salle d'extraction est un peu petite pour l'usage qui en est fait. Ce bâtiment en container a été construit en 2020 pour un coût de 35 000 €.

Matériel

L'exploitation dispose du matériel suivant :

Matériel de transport	
Matériel	Montant (€ HT)
Fourgon Berlingot	5 500 € occasion
Camion plateau Capacité : 48 ruches avec une hausse	8 500 € occasion

Poids lourd plateau avec remorque Capacité : 96 ruches avec une hausse + 32 ruches et un élévateur sur la remorque	Camion : 12 000€ occasion Remorque : 6 000€ neuf
--	---

Matériel de manutention	
Matériel	Montant (€ HT)
Chariot élévateur Pour travail sur les ruchers et à l'extérieur de la miellerie	18 000 € neuf
2 transpalettes Un pour la miellerie et un pour le hangar	
Une brouette plateau, pour le hangar	

Ruches	
Matériel	Montant (€ HT)
400 ruches 10 cadres	5 000 € pour 100 ruches Le reste en autoconstruction
1 000 hausses	3 000 € pour 200 hausses Le reste en autoconstruction
150 ruchettes et 100 nucléi	Autoconstruction

Matériel de miellerie	
Matériel	Montant (€ HT)
Chaîne d'extraction	22 000 € neuf
Bac décanteur	
Déshumidificateur	
8 fûts en inox	800 € par fût neuf
Fondoir pour séparer miel et cire	
Four permettant de faire 48 pains d'épices de 400g	500 € d'occasion
Chaudière à cire	

Matériel de conditionnement	
Matériel	Montant (€ HT)
Balance électronique	1 100 € neuf
Défigeur	
Pompe à miel	
Doseuse empoteuse	5 000 € neuf
Machine à étiqueter	D'occasion, obtenue en troquant

Matériel de nourrissage

Matériel	Montant (€ HT)
3 cuves à sirop de 1 000 litres	
Un malaxeur de 500 litres	200 € occasion
400 nourrisseurs	

Matériel d'entretien	
Matériel	Montant (€ HT)
Débrousailleuse électrique	2 000 € neuf
Nettoyeur haute pression à eau chaude Pour nettoyage miellerie et hausses	2000 € occasion
Equipement de menuiserie nécessaire pour la création de ruches : raboteuse, scie sur table, ...	

Forces et faiblesses de l'exploitation, atouts et contraintes de son environnement

Forces • Expérience des apiculteurs + connaissance technique • Niveau d'équipement satisfaisant • Maîtrise du cheptel au niveau de la génétique et du renouvellement	Faiblesses • Manque de place pour les fûts au niveau de l'extraction. • Filière Bio en difficulté depuis 2022 avec problèmes de commercialisation • Besoin de stabilisation de l'exploitation à moyen terme
Atouts • Peu d'apiculteurs Bio dans la zone = moindre concurrence • Diversification non apicole possible (production de vin à moyen terme ?)	Contraintes • Eloignement des zones mellifères Bio

Données économiques

La présentation des données économiques de l'exploitation s'effectue via plusieurs angles, traités les uns après les autres :

- L'analyse des produits de l'exploitation, dont le prix de vente, les ventes annuelles et les aides perçues ;
- L'analyse des charges, notamment des charges « opérationnelles » ;
- L'analyse du bilan financier de l'exploitation, en mettant en regard produits et charges.

Les produits

Prix de vente

Les miels « toutes fleurs » sont vendus à 16,16 € HT/kg en vente directe et à 14,28 € HT/kg en demi-gros. Les miels de bourdaine, de tilleul et de châtaignier sont vendus à 18 € HT/kg en vente directe et 16,16 € HT/kg en demi-gros.

En 2022 les exploitants ont vendu du miel en gros : du « toutes fleurs » à 9 € HT/kg et du miel de tilleul à 11 € HT/kg.

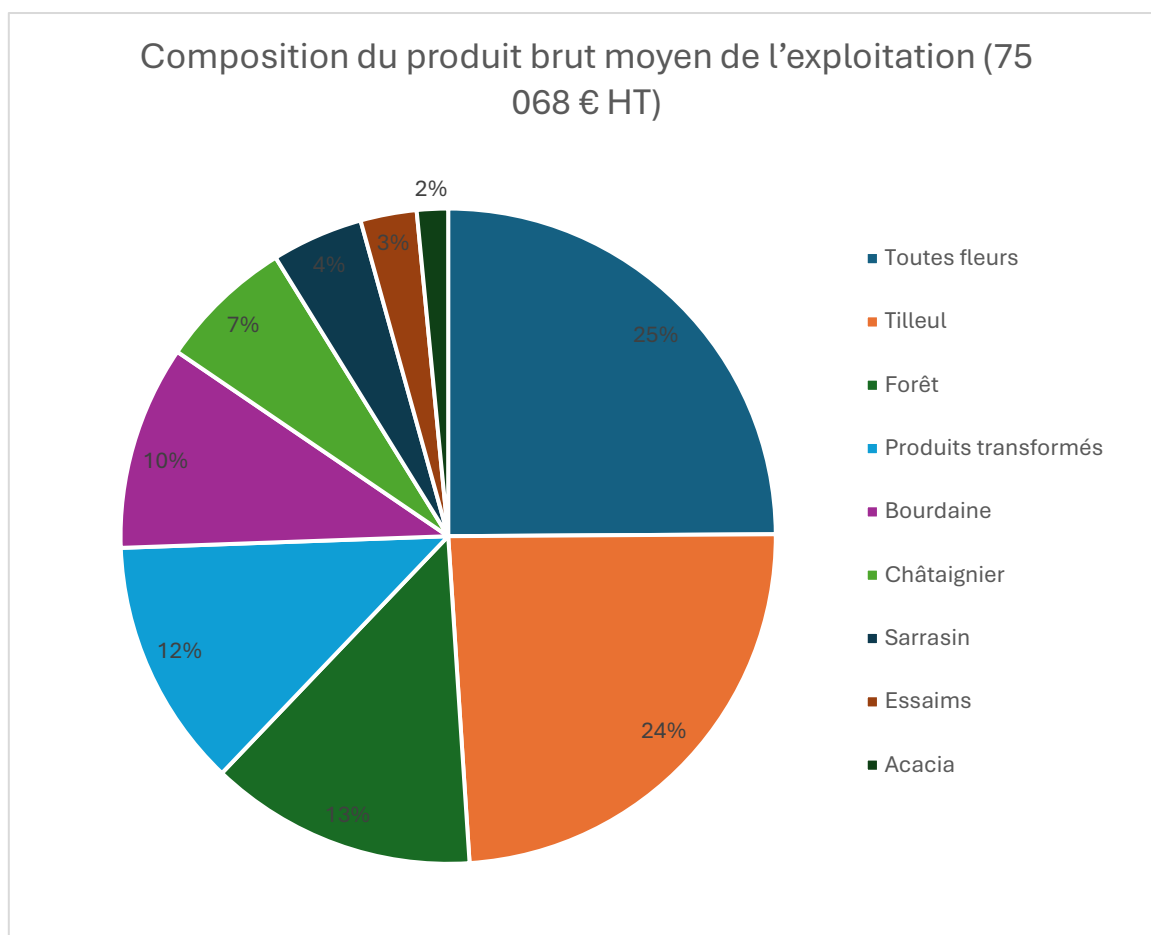
Les pains d'épices sont vendus en vente directe au prix de 5,89 € HT le pain d'épices de 400g, soit 14,725 € HT/kg. Les apiculteurs produisent aussi des couronnes au miel, nature ou à l'orange et au chocolat. Ces couronnes font 2 kilos et sont vendues au prix de 17,50 € HT, soit un prix de 8,75 € HT/kg.

De façon épisodique l'exploitation a vendue de la cire d'opercules ou des essaims à d'autres apiculteurs. La cire a été vendue à 15€ HT/kg et les essaims au prix de 90 € HT par essaim. Ils ont été vendus au printemps, sur trois cadres de couvain.

L'ensemble des produits est valorisé sous label Bio.

Produit brut de l'exploitation

Le produit brut est ici présenté hors subventions d'exploitation et d'investissement.



La valeur moyenne de la vente des produits de l'exploitation s'élève à 77 735 € HT par an, soit 168 € HT par colonie hivernée, hors subventions d'exploitation.

Les produits transformés permettent de dégager un total de 9 202 € HT/an, soit 12% du produit. L'immense majorité du reste du produit est composé des ventes de miel (et 2% de vente d'essaims).

Les subventions perçues par l'exploitation

Le produit brut de l'exploitation peut être complété par deux types de subventions :

- Les subventions d'exploitation, qui permettent à une structure agricole de faire face à ses charges courantes ;
- Les subventions d'investissement, ayant pour objectif de permettre à l'exploitation de financer des investissements ponctuels et importants.

L'exploitation n'a pas perçu de subvention d'investissement sur la période étudiée. Elle a cependant bénéficié des subventions d'exploitation suivantes :

- La Mesure Agro-Environnementale et Climatique pour l'amélioration du potentiel pollinisateur de l'abeille (« MAEC API »), pour un montant total de 8 400 € par an.
- L'aide FranceAgriMer au repeuplement du cheptel apicole qui prend en partie en charge les achats d'essaims, de reines ou encore de ruches. Les années où cette aide a été demandée elle a permis à l'exploitation d'obtenir en moyenne 1 938 € d'aide par an.
- L'aide régionale à l'achat de médicament, reversée par l'ASAD 49 (GDS apicole départementale), pour un montant annuel de 507 €. Cette aide a récemment été supprimée par la Région Pays de la Loire et n'existe donc plus depuis le 1^{er} janvier 2025.
- L'aide de crise mise en place par FranceAgriMer en 2023 pour assister les exploitations Bio en difficulté face aux problématiques de commercialisation de cette filière à l'occasion de la guerre en Ukraine. Cette aide ponctuelle a permis à l'exploitation d'obtenir 16 850 € en 2023.

Comme l'aide régionale à l'achat de médicament n'existe plus et que l'aide « Ukraine » de FranceAgriMer était une aide conjoncturelle et ponctuelle, seules les deux premières subventions sont à considérer dans le cadre d'une année « normale » de fonctionnement de l'exploitation.

Il est donc possible de considérer que l'exploitation obtient annuellement 10 338 € de subvention : 8 400 € d'aide MAEC API et 1 938 € d'aide FranceAgriMer au repeuplement du cheptel apicole.

Les charges

Les charges sont classées en trois catégories :

- **Les charges opérationnelles**, qui représentent les charges directement liées au fonctionnement de l'exploitation. Elles varient selon le volume d'activité et de production (nourrissement, commercialisation, ...).
- **Les charges de structure**, qui sont des charges considérées comme plus constantes, elles ne sont pas (ou peu) liées au volume d'activité / de production mais elles sont plus liées à la structure de l'exploitation (nombre d'Unité de Travail Humain - UTH, type de bâtiments...). Ces charges peuvent être par exemple des frais d'entretien des bâtiments, assurances, salaires, des frais de gestion, des cotisations professionnelles, ...
- **Les amortissements**, qui sont constitués des achats importants (plus de 500 €) de matériel ou de bâtiment. Afin de ne pas fausser les bilans financiers ces achats sont amortis comptablement sur 5 à 15 ans selon le matériel considéré. Certains

bâtiments et matériels sont déjà totalement amortis. La liste du matériel et des bâtiments est disponible dans la catégorie dédiée de ce document.

Les charges n'intègrent pas la rémunération des deux associés du GAEC. L'exploitation n'a pas de salarié ni de stagiaire, les frais de personnel sont donc nuls.

Pour rappel l'exploitation est en Agriculture Biologique, les intrants respectent donc les obligations du cahier des charges Bio : produits de nourrissage, matières premières pour les pains d'épices, ...

Les charges opérationnelles

Détail	Montant (€ HT)	Montant (€ HT) /colonie hivernée	Commentaires
Elevage			
Cire	301 €	0,7 €	Globalement autonome en cire, achats ponctuels
Gaufrage	348 €	0,8 €	2 à 3 cadres renouvelés par colonie en production par an Gaufrage à façon
Petit équipement d'apiculture	448 €	1,0 €	Intègre les cadres, le combustible, le petit matériel d'élevage, le petit matériel apicole (enfumoir, tenues de protection...)
Produits de nourrissage	6 573 €	14,2 €	Achat de sirop et de candi. Candi : 1.30€/kilo Sirop du commerce : 1.60€/kilo
Cheptel	167 €	0,4 €	Les essaims et reines sont produits sur l'exploitation Prestation insémination
Sanitaire			
Produits vétérinaires	1 405 €	3,0 €	Formic pro et Apibioxal Formic Pro : 110€ les 10 sachets Apibioxal : 151€ les 350 grammes
Honoraires vétérinaires		- €	
Transformation			
Marchandises	1 607 €	3,5 €	Achats de matières premières pour la confection des produits transformés : farine, chocolat, épices, ...
Commercialisation			
Emballages	3 385 €	7,3 €	Capsules, étiquettes, pots, emballage pour pain d'épices, ...
Publicités, foires, marchés	145 €	0,3 €	Publicité (sur Apiservices par exemple)
Analyses et certifications	1 009 €	2,2 €	Certification Bio : environ 800€/an Analyses polliniques et de cires

Total des charges opérationnelles annuelles : 15 338 €.

Les charges de structure

Détail	Montant (€ HT)	Montant (€ HT) /colonie hivernée	Commentaires
Véhicules et transport			
Carburant et lubrifiant	5 400 €	11,7 €	35 000 km parcourus par an Soit 15,4 centimes par kilomètre
Entretien matériel de transport	3 850 €	8,3 €	Réparations et entretien
Matériel et bâtiments			
Entretien	940 €	2,0 €	
Petit matériel	1 850 €	4,0 €	Matériel de bricolage, matériel divers
Foncier			
Loyer (emplacements)	2 074 €	4,5 €	20 emplacements à 6 kilos de miel (comptés à 14,28€/kg)
Autres charges			
Autres frais de transports et de déplacement	2 060 €	4,5 €	Frais de péage, de repas, d'hôtel, ...
Assurances	3 900 €	8,4 €	Pour les ruches, les bâtiments, le matériel y compris le(s) véhicule(s)
Eau, gaz et électricité	1 550 €	3,4 €	Dont 1 250 € d'électricité
Impôts et taxes	920 €	2,0 €	
Frais de gestion	4 600 €	10,0 €	Comptabilité, téléphone, frais bancaires, frais postaux
Abonnements et cotisations professionnelles	700 €	1,5 €	Adhésions ADA, ASAD 49 (GDS départemental) et groupe de sélection
Divers	970 €	2,1 €	Frais divers

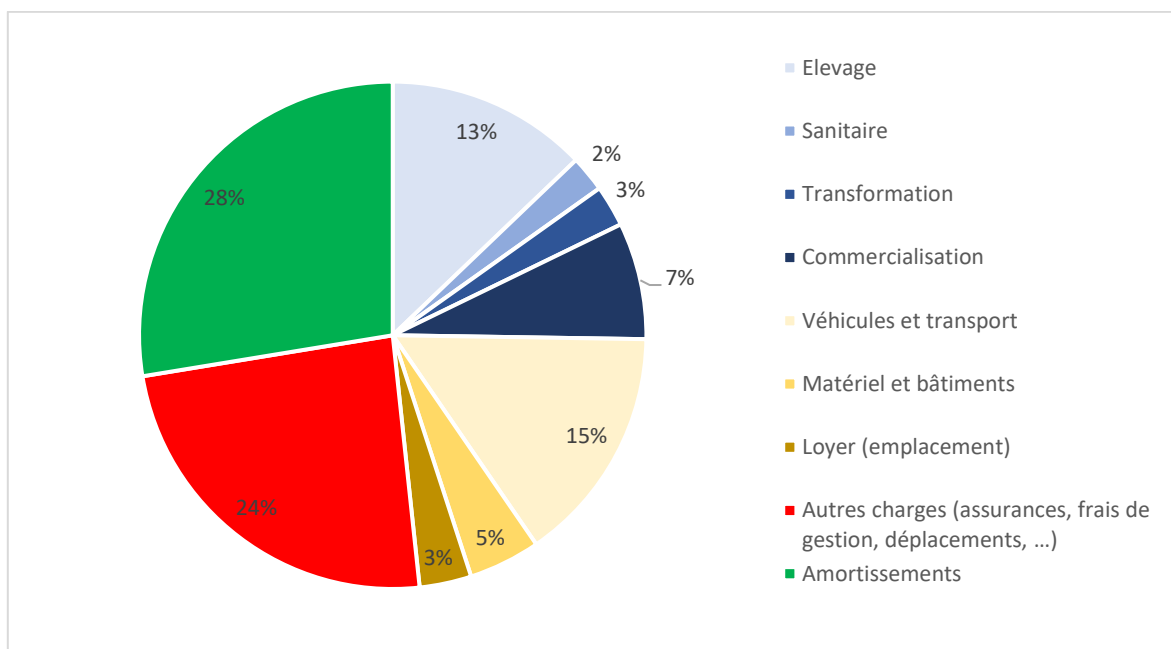
Total des charges opérationnelles annuelles : 28 809 €.

Amortissements et frais financiers

Détail	Montant (€ HT)	Montant (€ HT) /colonie hivernée	Commentaires
Amortissements			
Matériel roulant et de manutention	3 500 €	7,6 €	Voir la partie "Bâtiments et matériel" pour le détail du matériel possédé
Matériel de ruche	1 068 €	2,3 €	
Matériel de miellerie et de conditionnement	4 246 €	9,2 €	
Bâtiments	8 000 €	17,3 €	
Frais financiers et remboursements des intérêts des emprunts			
Frais financiers et intérêts	2 600 €	5,6 €	

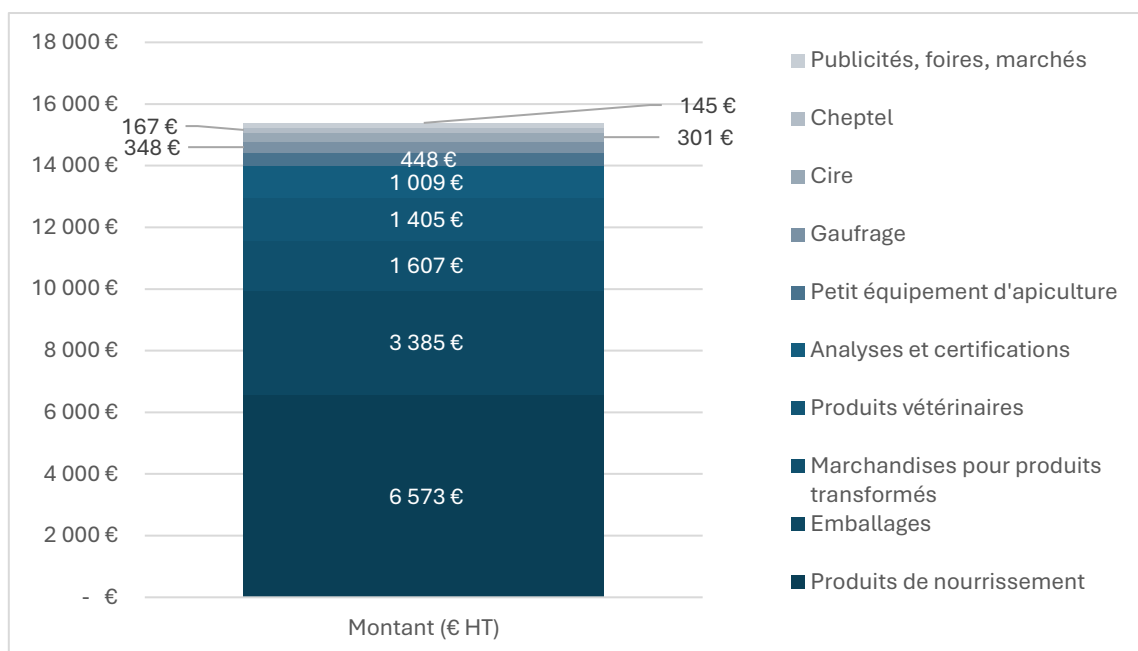
Total des amortissements annuels : 16 814 € (+ 2 600 € de frais financiers).

Répartition des charges



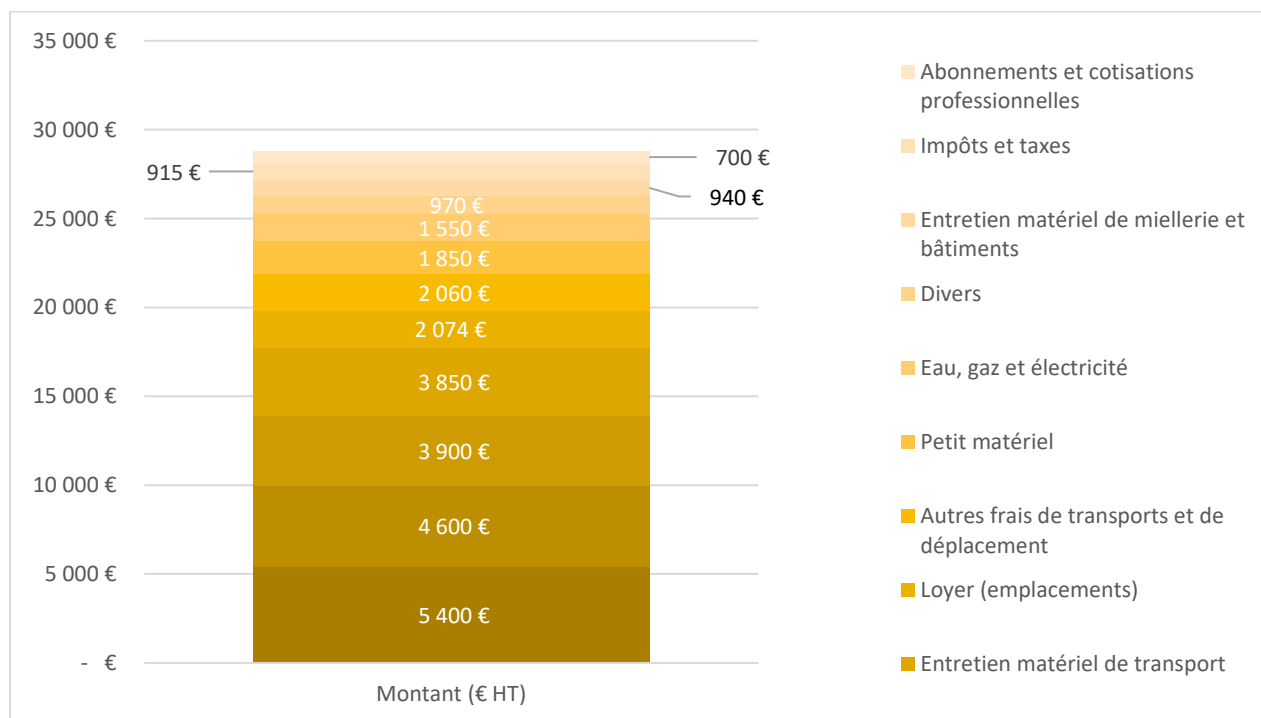
Répartition des charges de l'exploitation par catégories

Les charges s'élèvent au total à 61 011 €, hors frais financier, soit 132 € HT par colonie hivernée. Les charges opérationnelles représentent 25% des charges totales alors que les charges de structure et les amortissements représentent respectivement 47% et 28% de ces charges totales.



Répartition des charges opérationnelles de l'exploitation

Les produits de nourrissage et les frais d'emballages (pots, étiquettes, ...) représentent près des deux tiers des 15 338 € de charges opérationnelles annuelles.



Répartition des charges de structures de l'exploitation

Les 28 809 € de charges de structure annuelles sont composés de différentes dépenses. Les dépenses de carburant et lubrifiant représentent le plus grand poste de dépense, suivi par les frais de gestion et les assurances. Ces trois postes représentent plus de la moitié des charges de structure annuelles de l'exploitation.

Bilan financier

Le calcul du bilan financier se fait en deux étapes :

1. La comparaison entre les produits et les charges (opérationnelles et de structure) permet de calculer l'Excédent Brut d'Exploitation, un indicateur de rentabilité ne prenant pas en compte la politique d'investissement.
2. La prise en compte des amortissements et des frais financiers pour calculer le résultat courant, qui est un indicateur de rentabilité prenant en compte la stratégie d'investissement et de financement.

Produits	
Ventes	Montant (€ HT)
Miel	66 208 €
Produits transformés	9 202 €
Essaims	2 075 €
Cire	250 €
Total produits	77 735 €

Charges	
Charges	Montant
Elevage	7 836 €
Sanitaire	1 405 €
Transformation	1 607 €
Commercialisation	4 540 €
Véhicules et transport	9 250 €
Matériel et bâtiments	2 790 €
Foncier	2 074 €
Autres charges de structure	14 695 €
Total charges	44 197 €

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = 33 538 €

Amortissements	
Amortissements	16 814 €
Frais financiers et intérêts	2 600 €

Résultat courant = 14 124 €

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est de 33 538 € en moyenne. C'est ce que l'activité rapporte sans prendre en compte la stratégie d'investissement et de financement de l'exploitation.

Le résultat courant est de 14 124 € en moyenne. Pour l'obtenir, il faut retrancher à l'EBE les dotations aux amortissements (des bâtiments et du matériel de l'exploitation) et les frais financiers (remboursements des intérêts des emprunts notamment) qui traduisent la stratégie d'investissement et de financement. Ce résultat pourra notamment servir à rémunérer les exploitants.

Le ratio d'EBE/produit brut est de 43%. Plus l'EBE/PB est élevé, plus l'exploitation est efficace du point de vue économique.

Il est à noter que ces **résultats financiers sont très variables d'une année à l'autre**. Selon l'année considérée la production de miel peut être divisé par deux ou multiplié par deux, ce qui a une incidence quasiment semblable sur les produits, et fait donc varier fortement le résultat d'exploitation. Les années considérées (2022 et 2024) recoupent notamment deux années de production difficiles (2024 et, dans une moindre mesure, 2022), venant baisser les résultats économiques présentés ici.

De même les aides et subventions obtenues par l'exploitation (en moyenne 10 338 € par an) ne sont pas considérées dans ce bilan financier.

Bilan financier rapporté à la colonie

	Par colonie hivernée	Par colonie en production
Charges	96 €	158 €
Produits	168 €	278 €
Amortissements et frais financiers	42 €	69 €
EBE	73 €	120 €
Résultat courant	31 €	50 €



Source des données

Les données de cette étude de cas sont issues du Réseau d'Exploitations de Référence* de l'ITSAP et d'enquêtes de coûts de production effectuées via la méthode de coût de production développée par l'ADA Nouvelle-Aquitaine et saisis via le logiciel ProApi de l'ITSAP.

Le Réseau d'Exploitations de Référence (RER) est animé et coordonné par l'ITSAP, en lien avec de nombreuses structures du réseau des ADA.



Avec le soutien financier de :

